

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE POUR  
L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON****1)- Identification de l'organisme :**

Commune de SAINT VINCENT SUR GRAON  
3 place de l'Église - 85 540 SAINT VINCENT SUR GRAON  
Tél. : 02 51 98 90 89 Fax : 02 51 98 99 14

**2)-Objet de la consultation :** Affermage du service public d'assainissement collectif de la Ville de SAINT VINCENT SUR GRAON

**3)-Mode de passation :** Procédure loi n° 93-123 du 29.01.93, (dite Loi sapin simplifiée) Conformément à l'article L.1411-1 et suivants et R.1411 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales.

**4)-Nature de la convention à conclure :** contrat d'Affermage (DSP)

**5)-Durée du contrat :** 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 Décembre 2019.

**6)-Caractéristiques principales de la délégation (année 2009) :**

Abonnés	180 (compte de gérance)
Volume facturé aux abonnés (m <sup>3</sup> )	11 798 m <sup>3</sup>
Capacité de dépollution	300 EH
Mode de traitement et filière boues	Boues activées avec stockage liquide dans une cuve souple
Matières sèches de boues produites (t)	2,457 tonnes MS
Longueur Réseau gravitaire	2 774 ml
Longueur réseau refoulement	201 ml
Postes de relèvement sur réseau	2 unités de 15 et 20 m <sup>3</sup> /h
Volume relevé	1 205 m <sup>3</sup>

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'inclure dans le Règlement de la consultation certaines options et autorise les variantes.

**7)- Date limite de retrait des dossiers de consultation des entreprises (DCE) :** Afin de laisser aux candidats le temps d'étudier soigneusement le DCE et produire leur candidature et offre dans le temps imparti, la date limite de demande pour retirer le DCE est fixée au **27/07/2010**. Les demandes de dossiers de consultation des entreprises doivent être formulées par écrit accompagné d'un accusé de réception ou par fax. Ces dossiers seront remis gratuitement.

**8)- Modalité de remise des candidatures et des offres :** Les candidatures et les offres devront parvenir sous double enveloppe ou colis cacheté par pli recommandé avec accusé réception ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception ou remise directement contre récépissé à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire ou son représentant**

3 place de l'Église - 85 540 SAINT VINCENT SUR GRAON

La Ville de SAINT VINCENT SUR GRAON porte à l'attention des candidats que les candidatures et les offres sont à remettre conjointement. À ce titre, la Ville de SAINT VINCENT SUR GRAON informe les candidats qu'une visite des installations est prévue la période du 02 au 06 Août de l'année 2010 (confirmation lors de l'envoi des DCE). Aucun dépôt par voie électronique ou par télécopie n'est autorisé.

**La 1<sup>ère</sup> enveloppe intérieure portera la mention suivante :** Candidature pour la gestion déléguée du service public d'assainissement collectif de la Ville de SAINT VINCENT SUR GRAON. Elle contiendra les pièces au point n°10 du présent avis et portera également la mention « À n'ouvrir qu'en Commission d'ouverture des plis ».

**La 2<sup>ème</sup> enveloppe intérieure portera la mention suivante :** Offre pour la gestion déléguée du service public d'assainissement collectif de la Ville de SAINT VINCENT SUR GRAON. Elle contiendra les pièces demandées au sein du règlement de consultation et portera également la mention « À n'ouvrir qu'en Commission d'ouverture des plis ».

**9)- Date limite de réception des candidatures et des offres :** Les plis (candidature et offre) devront être présentés par écrit et rédigés en Français avant le **17/09/2010 à 12 heures**

**10)- Contenu des dossiers de candidatures :** Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat permettant à la collectivité d'apprécier ses

garanties professionnelles et financières et son aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public :

- 1 : Lettre de candidature dûment complétée mentionnant le nom ou la dénomination du candidat,

- 2 : Déclaration du candidat, modèle DC5,

- 3 : Attestation du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations fiscales et sociales (DC7),

- 4 : Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés si le candidat est soumis à cette obligation,

- 5 : Attestation sur l'honneur affirmant que le candidat ne se trouve pas en liquidation ou si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé à cet effet,

- 6 : Attestation sur l'honneur attestant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3 ; L 8221-5, L 5221-8, L 5221-11, L 8231-1, L 8241-2 du code du travail,

- 7 : Attestation sur l'honneur du respect des obligations liées à l'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L 5212-2 et suivants du Code du Travail,

- 8 : Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,

- 9 : Les attestations d'assurances en cours de validité dont dispose le candidat,

- 10 : les trois derniers bilans, annexes et comptes de résultats du candidat concernant le domaine d'activités objet de la délégation,

- 11 : Composition du capital social et liste des principaux actionnaires (détenant plus de 10% du capital),

- 12 : Un mémoire présentant le candidat, les moyens matériels et humains dont il dispose, son savoir faire en matière de gestion de service public d'assainissement collectif, les références récentes équivalentes en précisant le type de contrat et les principales caractéristiques de la prestation gérée. Ce mémoire devra permettre d'apprécier la capacité du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers,

- 13 : Tout document complémentaire jugé utile par le candidat permettant de prouver sa capacité technique et financière. Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent être admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes.

**11)- Appréciation des offres :** les critères d'analyse des offres seront ceux énoncés dans le document de consultation des entreprises. La Ville de SAINT VINCENT SUR GRAON se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation dans les conditions fixées au règlement de consultation.

**12)- Renseignements :**

Les demandes de renseignements d'ordre administratif ou technique doivent être formulées de façon écrite à la Ville de SAINT VINCENT SUR GRAON (courrier ou fax, assorti d'un courriel) et réceptionnées au plus tard le **03/09/2010**.

Adresse : Mr le Maire ou son représentant  
3 place de l'Église - 85 540 SAINT VINCENT SUR GRAON  
Tél. : 02 51 98 90 89 Fax : 02 51 98 99 14  
Courriel : [mairie-stvincent.sur.graon@wanadoo.fr](mailto:mairie-stvincent.sur.graon@wanadoo.fr)

**Copie A.M.O :** PPS Collectivités

Patrick Pierre Sainson et Laurent Dubreuil  
PA du Grand Girac - 70 rue Jean Doucet - 16470 SAINT MICHEL  
Tél. : 05.45.65.76.28  
Courriel : [bidaultdominique@neuf.fr](mailto:bidaultdominique@neuf.fr) et  
[ldubreuil@ppscollectivites.com](mailto:ldubreuil@ppscollectivites.com)

**13)- Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes Cedex, Tél. : 02.40.99.46.00, fax : 02.40.99.46.58 ; Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : mêmes coordonnées, Greffe du Tribunal, courriel : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)

**14)- Date d'envoi de l'avis de publication : 05/07//2010**